# Descriptif type : Sarlon habitat 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés de 2 m**

Fourniture et mise en œuvre d’un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique **certifié QB UPEC. A+** en lés de 2m de large avec une efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée **ΔLw = 20 dB** et un poinçonnement rémanent de **0,09 mm**, **classé U2s P3 E2/3 C2** de type **Sarlon habitat 2s3**.

Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate et le produit intégrera **jusqu’à 18 % de contenu recyclé**.

D’une **épaisseur totale de 2,70 mm**, il sera doté d’une **couche d’usure de 0,30 mm**, groupe T d’abrasion et d’une **stabilité dimensionnelle < 0.10 %**.

Il bénéficiera d'un classement de résistance au feu **Bfl-s1** et au glissement **R10**.

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant **30 références.**

Il bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l’entretien. Le produit bénéficiera d’une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (1) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via **notre programme Tournesol** (2).

**Mode de pose & entretien**

**Pose collée :**

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack de Forbo ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints traités à froid sur support bois : E2 : joints traités à froid sur support béton. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-remontée d’humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE T.E. de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(2) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*